

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE LA BOUËXIÈRE

5.4 ANNEXES SANITAIRES

Cette note a pour objectif de présenter l'état sanitaire actuel de la commune sur les thèmes suivants :

- Alimentation en eau potable
- Réseaux d'assainissement
- Collecte et traitement des déchets ménagers

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. Dispositions générales :

L'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat des Eaux de Châteaubourg. La société VEOLIA, société fermière, gère l'alimentation et le réseau pour le compte du syndicat. Une partie de la production est gérée par le SYMEVAL (Syndicat mixte des eaux de la Valière). À noter que le centre médical Rey-Leroux dispose également de son propre point d'alimentation.

En 2012, Le nombre d'abonnés desservis sur la commune est de 1714 foyers. La consommation est de l'ordre de 140 m³ par an et par foyer.

2. Caractéristiques de l'usine

La production d'eau potable est assurée pour partie sur le syndicat par le captage du Plessis-Beuscher, situé sur la commune de Châteaubourg (prise d'eau sur la Vilaine). L'usine de production d'eau potable du même site produit environ 1,4 millions de m³ d'eau par an. Les ressources complémentaires du syndicat sont les achats réalisés auprès du SYMEVAL (environ 3 millions de m³ en 2011 et 2012).

3. Stockage des eaux

Les structures de stockage en eau potable comprennent notamment le château d'eau de La Bouëxière situé à Bellevue. Ce dernier possède une capacité de 150 m³. Les autres ouvrages de stockage sont situés sur des communes voisines.

4. Qualité de l'eau distribuée

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), plusieurs échantillons sont prélevés et analysés chaque année. Le rapport de 2015 de l'ARS révèle que l'eau distribuée présente une très bonne qualité bactériologique. Concernant les autres paramètres physico-chimiques, l'eau est conforme aux limites de qualité. Les Nitrates atteignent en moyenne 10,5 mg/L pour une norme maximale à 50 mg/l.

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

1. Réseau d'eaux usées

Le service de collecte et de traitement des eaux usées est organisé sous l'autorité de la commune. L'exploitation est confiée à la Nantaise des Eaux Services.

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif. Un zonage d'assainissement des eaux usées a été élaboré en 1999. Une mise à jour a été réalisée en 2011, prévoyant notamment l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de Grande Fontaine. Le plan annexé au projet de PLU identifie les zones destinées à recevoir un assainissement collectif.

Station d'épuration (source : bilan annuel 2015, Nantaise des Eaux Services)

La station est localisée au nord du bourg. Elle est de type boues activées et est dimensionnée pour 3 100 équivalents-habitants (EH), soit 186 kgDBO5/j et 730 m3/j. Elle a été mise en service en septembre 2004. Les eaux usées traitées par cet ouvrage sont rejetées dans le Chevré. L'arrêté préfectoral de la station demande un suivi du milieu récepteur en aval du rejet de la station. Au vu des résultats, le rejet de la station n'implique pas de pollution de la rivière.

Il est précisé que les anciennes lagunes, situées plus en aval, ont été conservées. Elles ne sont destinées à servir qu'occasionnellement, en cas de surverse de la station (eaux parasites).

En 2015, la commune compte 923 raccordements au réseau d'assainissement collectif. Cela représente 2 492 habitants, soit un taux de raccordement de 59 % par rapport à la population estimée en 2015.

Sur l'année 2015, la station, en situation de nappe haute, atteint sa limite de capacité hydraulique (97%). La charge organique varie entre 1600 et 2500 EH selon les périodes (51 à 81% de sa charge). À noter que la commune a dès le début de l'année 2016 entrepris des travaux sur les réseaux existants pour réduire les eaux parasites dans le réseau.

Moyennant quelques aménagements d'équipements, la station est en mesure d'accepter la charge supplémentaire de 700 habitants supplémentaires (en considérant que les normes de rejet resteraient équivalentes pendant les 15 ans à venir). Pour accueillir une population supérieure, une extension de la station sera à étudier.

Service public d'assainissement non collectif

Le reste du territoire fonctionne en assainissement autonome. Il est nécessaire de réaliser une étude à la parcelle lors des demandes de permis de construire, de rénovation ou d'extension afin de déterminer la nature des sols en place et la filière d'assainissement à mettre en œuvre.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté de communes du Pays de Liffré a réalisé un état des lieux des dispositifs d'assainissement non collectif sur la commune en 2014. Sur les 128 installations contrôlées, 113 installations ont été classées comme « non conforme », dont 34 présentant un danger pour la santé des personnes. Seuls 13 installations ont été classées conformes.

À noter que la communauté de communes du Pays de Liffré mène des actions de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs existants présentant un risque sanitaire et/ou environnemental avéré.

2. Réseau d'eaux pluviales

Un zonage d'assainissement des eaux pluviales est en cours d'élaboration.

Dans le bourg, les anciens fossés et caniveaux de bordure de voie ont été busés pour la plupart ; il reste quelques évacuations pluviales à ciel ouvert sur les bordures (fossés de voirie à l'ouest et au sud du bourg), et au débouché des réseaux.

Les lotissements existants sont tous desservis par des réseaux busés. Quelques incertitudes persistent quant à certains raccordements et connexions, notamment dans la partie la plus ancienne du bourg. De plus, certains réseaux ont été modifiés lors de travaux d'aménagement ou de lotissement.

En zone rurale, l'évacuation des eaux pluviales s'effectue généralement par des fossés de bordure de voirie, souvent busés dans les parties de hameaux densément habités.

Les enjeux principaux sur la commune sont donc :

- Maîtriser les flux hydrauliques dans le but d'éviter tout débordement ;
- Maîtriser la qualité des eaux avant son rejet dans le milieu récepteur sensible.

Les projets de construction de nouveaux logements, en particulier de lotissements, devront dans la mesure du possible mettre en œuvre des dispositifs de régulation des eaux pluviales. L'usage de dispositifs se rapprochant le plus possible de l'hydrologie naturelle peut être proposé (rallongement des trajets des eaux pluviales grâce à des bassins de rétention superficiel, chaussées à structure réservoir, fossés enherbés et noues...) afin de limiter le ruissellement synonyme de pollution et favoriser les infiltrations qui ont pour effet de piéger les polluants et de réduire la quantité de pollution arrivant au rejet. Ces aménagements participent également à la gestion des inondations.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères des Forêts (SMICTOM) assure la gestion des déchets. Ce syndicat couvre 17 communes réparties sur 4 communautés de communes.

Les déchets ménagers sont principalement retirés en porte-à-porte de même que les déchets triés. La collecte est organisée hebdomadairement. La collecte est complétée par la présence de plusieurs points d'apport du verre usagé, situés dans le bourg et en campagne. A la collecte en porte à porte s'est ajoutée en 2011 une collecte en apport volontaire par « points propreté ». Cela concerne 32 foyers sur la commune, au niveau des logements locatifs « le logis du verger ».

Les ordures ménagères résiduelles collectées sont transportées directement par les bennes de collecte à l'UVED (Usine de Valorisation Energétique des Déchets) de la SOBREC à Rennes où elles sont traitées. En 2014, 5 826 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées et traitées, soit une hausse de 0,90 % par rapport à 2013.

Les déchets recyclables sont transférés au centre de tri « Tri Centre Bretagne », basé à Gaël. En 2014, 1 900 tonnes d'emballages recyclables (hors verre) et de papiers ont été collectées, soit 2,54% de plus qu'en 2013.

Le SMICTOM gère quatre déchetteries situées à Liffré, Saint-Aubin d'Aubigné, Mélesse et La Bouëxière. Chacune des déchetteries disposent de bacs de collecte pour les déchets végétaux, les gravats, les

encombrants, le bois et la ferrailles. En 2014, 1785 tonnes (végétaux compris) ont été collectées à La Bouëxière, soit une augmentation de 3,95 % par rapport à 2013 (source : rapport annuel 2014, SMICTOM des forêts).

Le SMICTOM mène également des actions de prévention afin de réduire la production de déchets et d'améliorer le recyclage. Il met à disposition des collectivités des outils pédagogiques (expositions et jeux autour du compostage, des DVD de sensibilisation à la consommation, etc.). Il peut également apporter conseil et assistance dans la réalisation de projets pédagogiques auprès des écoles et associations.